



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2023

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

12

OBJET : REPRISE DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

DÉLIBÉRATION APPROUVÉE PAR	37 VOIX POUR	Voix-contre	À l'unanimité
	ABSTENTIONS		
	2 M MASSIAUX M LOYER	Non-participation au vote	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le seize mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSES :

Mme GRAPPE, Mme OGGAD

POUVOIRS :

Mme OGGAD à Mme CONTE
Mme GRAPPE à Mme HUBERT

SECRETAIRE :

Mme DEBUISSER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que lors de sa séance du 20 mars 2023, il a été décidé de procéder à la reprise anticipée des résultats et de leur affectation.

Au regard de l'adoption des comptes administratif et de gestion, qui ne fait apparaître aucune différence avec ladite délibération, il est donc proposé aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'affectation définitive des résultats.

Les comptes définitifs de l'exercice 2022 du budget principal font apparaître les résultats suivants :

1) Constat des résultats 2022 présenté par section :

Section de fonctionnement

Section	Dépenses de l'exercice 2022 (€)	Recette de l'exercice 2022 (€)	Résultat de l'exercice 2022 (€)	Résultat Antérieur Reporté (€)	Résultat de clôture 2022 (€)
Fonctionnement	62 292 407,28	69 709 894,83	7 417 487,55	14 785 350,31	22 202 837,86
Total	62 292 407,28	69 709 894,83	7 417 487,55	14 785 350,31	22 202 837,86

Section d'investissement

Section	Dépenses de l'exercice 2022 (€)	Recette de l'exercice 2022 (€)	Résultat de l'exercice 2022 (€)	Résultat antérieur reporté (€)	Résultat de clôture 2022 (€)
Investissement	19 898 993,74	13 617 403,65	- 6 281 590,09	4 060 501,92	- 2 221 088,17
Total	19 898 993,74	13 617 403,65	- 6 281 590,09	4 060 501,92	- 2 221 088,17

2) Affectation des résultats

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté, selon la règle comptable en priorité à la section d'investissement, et selon l'ordre suivant :

- pour couvrir le besoin de financement de l'exercice précédent ;
- et / ou pour constituer des réserves ;
- et / ou en report à nouveau de la section de fonctionnement s'il y a lieu.

Section de fonctionnement

Résultat de clôture : 22 202 837,86 €

Section d'investissement

Résultat de clôture : - 2 221 088,17 €
Restes à réaliser Recettes : 4 819 986,25 €
Restes à réaliser Dépenses : 7 881 086,65 €
Solde d'investissement : - 3 061 100,40 €
Besoin de financement : 5 282 188,57 €

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de reprendre et d'affecter le solde du résultat de fonctionnement 2022 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-5 et R. 2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et les mises à jour successives,

Vu la délibération n° 14 du 20 mars 2023 portant reprise anticipée des résultats du compte administratif 2022 au budget primitif 2023,

Vu la délibération du 22 mai 2023 portant sur l'approbation du compte de gestion 2022 du budget principal,

Vu la délibération du 22 mai 2023 portant sur l'approbation du compte administratif 2022 du budget principal,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget principal dégage un résultat en section d'investissement de - 2 221 088,17 € et en section de fonctionnement de 22 202 837,86 €,

Considérant la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2022 par délibération n° 14 du 20 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats définitifs de l'exercice 2022 de ce budget et de procéder à leur affectation définitive,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De constater les résultats de l'exercice 2022 en mouvements budgétaires, comme suit :

Section d'investissement	- 2 221 088,17 €
Section de fonctionnement	22 202 837,86 €

Article 2 :

D'affecter définitivement les résultats 2022 conformément à la reprise anticipée au budget primitif 2023, comme suit :

Section d'investissement	
Restes à réaliser recettes :	4 819 986,25 €
Restes à réaliser dépenses :	7 881 086,65 €
Solde des restes à réaliser :	- 3 061 100,40 €
001 (INV) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 2 221 088,17 €

Section de fonctionnement	
Résultat de clôture	22 202 837,86 €
1068 (INV) Excédent de fonctionnement capitalisé	5 282 188,57 €
002 (FCT) Résultat de fonctionnement reporté	16 920 649,29 €

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS